

Règlement du Pavie Trail du dimanche

10 MAI 2026

1 – Inscriptions / participation.

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Pour participer au Trail court de 21 km, âge minimum de 18 ans. Pour participer à la course nature de 11 km, âge minimum de 16 ans .

Licences et PPS :

1.1 - Mineurs

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

1.2 - Majeurs

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été

effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation,

*La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée,
Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son
inscription.*

Les inscriptions se feront de préférence en ligne sur le site www.pavietrail.com et sur inscriptionsenligne.fr.

1.3 - Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se feront le samedi, veille de la course de 14h à 19h00 ainsi que le matin de la course à partir de 8h00.

2 – Droits d'engagements.

Trail court de 21 km : 18 €

Courses Nature de 11 km : 12 €

Majoration supplémentaire de 2€ pour toutes inscriptions sur place.

3– Horaires de départ et barrière horaire.

- Le départ des deux courses est fixé à 9h30 devant la salle polyvalente de Pavie (32).
- Barrière horaire sur le 21 km uniquement, les coureurs devront être passés au ravitaillement de la Feniére (+/- au 13,5 km), à 11h20 au plus tard et passer la ligne d'arrivée au plus tard à 12h30.

4 – Ravitaillements.

3 ravitaillements complets sur le trail court de 21 km / 1 ravitaillement complet pour la course Nature de 11 km.

Ravitaillement également à l'arrivée.

Prévoir son gobelet réutilisable.

5 – Environnement.

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers (mouchoir), emballage de barres, tubes... Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

GARDONS L'ESPRIT TRAIL, respectons la nature, les biens, et les autres (coureurs et badauds).

6 – Sécurité.

Sécurité assurée par la Croix-Blanche du Gers.

Respecter le code de la route, les ordres de passage et de direction des contrôleurs sous peine de disqualification.

L'organisateur "Pavie Trail Course Nature", se réserve le droit d'annuler, ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants, à tout moment, et d'arrêter sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

Présence d'un coureur de l'organisation pour fermer chaque parcours.

7 – Droits à l'image.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

8 – Résultats.

Les résultats pourront être publiés sur les sites Internet de l'épreuve <https://www.pavietrail.com/>, sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme, ainsi que sur ceux de leurs partenaires

<https://www.sports32.fr/>.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : dpo@athle.fr.

La charte informatique et liberté consultable à l'adresse suivante : [http : //www.athle.fr/reglement/CHARTE-INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf](http://www.athle.fr/reglement/CHARTE-INFORMATIQUE-LIBERTES.pdf)

9 – Organisation.

Toilettes et douches présentes sur le lieu de départ/arrivée sauf si la réglementation interdit l'une ou l'autre de ces prestations.

10 – Parcours.

Course nature de 11.5 km et Trail court de 21 km en partie dans des sous-bois, chemins et sentiers. Balisage du parcours avec piquets, panneaux, et plots, traversées et cheminement de route.

11 – Classement / Récompenses.

Sur les 2 courses (11,5 km et 21 km) :

Les trois premiers homme et femme Scratch seront récompensés.

Le premier de chaque catégorie Juniors, Espoirs, Senior, Master (M0-M1-M2-M3-M4-M5- M6) en homme et en femme.

Pas de cumul de récompenses.

12 – Challenge.

La Course Nature de 11.5 km est inscrite au Défi Gerso

13 – Accompagnateurs.

Aucun accompagnateur ne sera toléré, que ce soit en véhicule à moteur (sauf ceux de l'organisation et du SDIS dûment identifiés), à vélo, ou à pied. Coureurs sans dossard interdits. ne sont pas non plus autorisés les animaux de compagnie en canicross etc...

14 – Assurance / Responsabilité.

Les organisateurs ont souscrit une responsabilité civile auprès de la SMACL. Pavie Trail Course Nature décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve. L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Chaque participants ce doit d'être assuré personnellement.